

COMPTE RENDU REUNION CONSEIL MUNICIPAL du Mardi 24 mai 2016

Présents :

MMES Brigitte BOCHATON – Marie-Laure CHEVALLIER – Isabelle DAILLE-JACQUETIN – Isabelle GEINDRE – Monique HERVÉ – Berthe-Ange LAUDET – Charlotte MONEL – Séverine SUCHERE

MM. Julien BOURGEOIS – Antoine FATIGA – Alexandre GARIN – Christophe GERBELOT – Olivier MARMET – Alain PONCET – Julien ROUTIN – Bruno STELLIAN – Régis VION

Absents :

Pierre-Louis BESSON donne pouvoir à Charlotte MONEL

Franck EGARD donne pouvoir à Alain PONCET

Catherine FAIVRE donne pouvoir à Antoine FATIGA

Laurence FRAN CART donne pouvoir à Brigitte BOCHATON

Mathias LEBLOIS donne pouvoir à Isabelle GEINDRE

Claire PRESCHOUX donne pouvoir à Séverine SUCHERE

Laurent TOCHON donne pouvoir à Berthe-Ange LAUDET

Hauda ARAB

Bernadette BUGNET

Patrick NICOLLET

Avant de commencer, Brigitte Bochaton a le regret d'informer les membres du conseil municipal du décès de Gilles Preschoux, époux de Claire, adjointe à la vie associative.

Brigitte BOCHATON invite le Conseil Municipal à :

1. désigner le secrétaire de séance : **Christophe GERBELOT**
2. approuver le compte-rendu de la dernière séance dont un exemplaire a été remis à chaque membre : adoption à l'unanimité
3. prendre acte conformément à la délégation de pouvoirs accordée au Maire par délibération du 28/08/2014 des 14 Déclarations d'Intention d'Aliéner reçues en Mairie depuis le dernier Conseil Municipal

ORDRE DU JOUR

1. Classes de découverte 2015/2016 école élémentaire

Isabelle Geindre rappelle que les 3 classes partent du 20 au 24 juin pour un coût total de 22 372 €.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le montant de la participation de la commune de 1406.10 € représentant 60% de l'aide du Département

2. Pompes Funèbres de Chambéry et des Communes Associées (PFCCA) : statuts et nomination d'un représentant de la commune au sein de la SEM

Brigitte Bochaton explique que chaque commune adhérente désigne un représentant de la commune au sein de la SEM. Berthe-Ange Laudet est candidate. Elle soumet à l'approbation du conseil municipal les statuts de la SEM, que chacun a reçu.

Antoine Fatiga précise que **Catherine Faivre** et lui, entre autres, ont déferé la délibération de la commune devant le Préfet car ils n'ont pas eu connaissance de tous les documents au moment du vote, notamment les statuts des PFCCA dont il est question ce jour et de nombreux questionnements en suspens d'où une impression pour eux de « mettre la charrue avant les bœufs ».

Antoine Fatiga signale que la commune ne détiendra que 0.15% des parts vu qu'il y a 35 collectivités adhérentes dont la ville de Chambéry. Il demande pour une question de transparence comment sera désigné le représentant général des collectivités adhérentes, sachant que 3 communes versent plus que les 32 autres.

Brigitte Bochaton lui demande de ne pas confondre transparence et confiance.

Antoine Fatiga répond que confiance ne veut pas dire absence de contrôle.

Brigitte Bochaton ajoute que la commune de La Motte-Servolex met plus en capital parce que c'est la 2^{ème} commune de l'agglomération après Chambéry avec environ 12000 habitants. **Madame le Maire** signale que **Berthe-Ange Laudet** qui possède des compétences juridiques pourra avoir un œil attentif sur le dossier.

Olivier Marmet souligne que le Président de la SEM aura une rémunération : il faut faire attention à ce que le cas de figure de Grenoble – qui a vu ses résultats « plombés » par la forte rémunération du groupe dirigeant - ne se reproduise pas avec la SEM.

Brigitte Bochaton rappelle que la rémunération est une possibilité qui est offerte mais en aucun cas une obligation et que cela nécessitera une validation par les communes.

Le Conseil Municipal approuve la candidature de **Berthe-Ange Laudet** et vote les statuts des Pompes Funèbres de Chambéry et des Communes Associées par 22 voix pour et 2 contre (**Antoine Fatiga** et **Catherine Faivre**).

Antoine Fatiga et **Catherine Faivre** votent contre les statuts car ils ont l'impression que ce dossier a été fait à la va-vite mais ils ne sont pas contre la candidature de **Berthe-Ange Laudet**.

3. ZAC des Châtaigneraies : approbation du Compte-Rendu Annuel au Concédant (CRAC) au 31/12/2015

Alain Poncet détaille les modifications intervenues depuis le CRAC approuvé fin 2014 à l'appui du document projeté en séance.

Antoine Fatiga demande si dans le cadre du PLUi, les ZAC seront toujours contractualisées par la commune ou si ce sera Chambéry métropole.

Alain Poncet répond que cela dépendra de qui fait les investissements et que cette question sera sans doute abordée plus tard.

Brigitte Bochaton remet à chaque conseiller municipal une invitation pour l'inauguration des Roches Blanches qui aura lieu le lundi 6 juin 2016 à 18h. Réponse à rendre.

Antoine Fatiga demande quand les commerces vont ouvrir.

Alain Poncet répond que Vival est déjà ouvert et que le commerce des Vergers d'Amantine est prévu au plus tard au 1^{er} trimestre 2017.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le Compte-Rendu Annuel au Concédant (CRAC) arrêté au 31/12/2015.

4. Signature de la convention de co-maîtrise d'ouvrage Chambéry métropole/commune pour les travaux d'aménagement (eau et assainissement) des rues Lélia et Dupasquier

Alain Poncet annonce que dans le cadre de la requalification du bas de Jacob, il a été décidé de dissimuler les réseaux aériens, de créer le réseau d'eaux pluviales, la reprise du tapis d'enrobé et d'organiser le stationnement des véhicules dans les rues Lélia et Dupasquier, pour ne pas avoir à retoucher ce secteur dans un avenir proche ; le service des eaux de Chambéry métropole a été associé à la démarche et en a profité pour renforcer l'ancienne canalisation d'AEP. Lorsque la commune aura terminé ses travaux d'enfouissement de réseaux, le tapis d'enrobé sera refait. A ce titre, Chambéry métropole participera à hauteur de 26 076 € correspondant à la réfection de l'enrobé sur la tranchée pour l'AEP.

A titre d'information, **Alain Poncet** rappelle que le reste à charge pour la commune suite à ces travaux sera d'environ 265 680 € TTC, déduction faite des participations du SDES et de Chambéry métropole ; une partie de la TVA sera quant à elle récupérée dans 2 ans.

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise **Madame le Maire** à signer la convention de co-maîtrise d'ouvrage Chambéry métropole/commune pour les travaux d'aménagement (eau et assainissement) des rues Lélia et Dupasquier.

5. Vote des tarifs du périscolaire et de l'extrascolaire pour 2016/2017

Isabelle Geindre explique que l'objectif des changements apportés aux tarifs que chacun a reçu est de les homogénéiser à terme. Une commission mixte regroupant des membres de la commission scolaire et de la commission jeunesse a été réunie. Les tarifs de l'extrascolaire étaient particulièrement bas par rapport à ceux des communes voisines : ils ont été revus à la hausse alors que ceux de la Dorade et du périscolaire sont inchangés.

Isabelle Geindre explique les différences : elle souligne notamment le passage de une à deux tranches de quotient familial entre 701 et 900 (soit 701-800 et 801-900) en extrascolaire, la facturation mensuelle pour tous les accueils et le changement dans les réductions pour les fratries jacobines.

A ce sujet, lors de la question d'**Olivier Marmet** pour savoir si les 10% de réduction étaient entendus dès le 1^{er} enfant, la réponse a été erronée ; comme indiqué sur le tableau envoyé avec le rapport, les 10% s'appliquent à partir du 2nd enfant : pour le 1^{er} plein tarif, pour le 2nd moins 10%, pour le 3^{ème} moins 10%, etc.

Julien Bourgeois trouve que l'écart entre l'augmentation des plus hauts quotients jacobins et celle des familles extérieures est insuffisant, notamment au niveau des repas, comme indiqué l'an dernier. S'ensuit une discussion à ce sujet.

Brigitte Bochaton relève que les membres de la commission ont bien travaillé mais qu'ils sont en nombre insuffisant ; selon elle, il faudrait peut-être augmenter le nombre de membres de la commission jeunesse. Au cours de l'année qui vient, la commission mixte devra donc se pencher sur la question des tarifs extérieurs : **Karine Poirot** sera sollicitée pour avoir de nouveaux chiffres les concernant.

Isabelle Geindre rappelle qu'aux écoles, il n'y a plus de dérogations qui sont accordées sauf pour les frères et sœurs d'enfants déjà scolarisés à Jacob-Bellecombette. Or, ce flux va se tarir.

Julien Bourgeois demande si le fournisseur des repas scolaires et des repas extrascolaires est le même.

Isabelle Geindre répond que non, les tarifs étaient assez identiques mais les prestations non, notamment au niveau des produits bio et des approvisionnements locaux. Un comparatif avait été fait avec les communes voisines mais était difficile à appréhender car il n'y avait pas le même nombre et les mêmes tranches de quotients familiaux, la présence ou non d'une composante bio, le temps de repas, etc. Elle ajoute que le contrat se termine en fin d'année prochaine.

Antoine Fatiga est d'accord : il faut faire attention à ne pas mettre une barrière pour les extérieurs en creusant trop cet écart de tarif.

Arrivée de **Catherine Faivre** à 20h00.

Arrivée de **Pierre-Louis Besson** à 20h00.

Pierre-Louis Besson ajoute que l'objectif en 2 ans est d'ajuster tous les tarifs en rattrapant les écarts de ceux de l'extrascolaire. Cela sera à suivre l'année prochaine avec le nouveau marché de prestataire à lancer.

Julien Bourgeois demande pourquoi les tarifs étaient si bas en extrascolaire.

Pierre-Louis Besson répond que depuis le début, ces tarifs sont très bas et que les augmentations doivent être progressives pour les familles : l'année dernière les tarifs ont déjà été augmentés et la commune continue sur cette lancée pour tout homogénéiser.

A l'unanimité, le Conseil Municipal vote des tarifs du périscolaire et de l'extrascolaire pour 2016/2017.

6. Informations diverses

- **Brigitte Bochaton** annonce :

- le prochain Conseil Municipal aura lieu soit le lundi 27 juin, soit le lundi 29 août.
- le Secours Catholique organise le 28/05 des marches fraternelles sur le bassin chambérien à l'occasion du 70^{ème} anniversaire de l'association. Départ à 9h des Mairies de Barberaz, de Cognin et des Hauts de Chambéry (rue du Mâconnais) pour se rendre aux marches du Château des Ducs de Savoie pour une proclamation finale vers 12h30 avec pique-nique et un après-midi festif sur l'esplanade de la Préfecture.
- pour la 3^{ème} année consécutive, les Journées Portes Ouvertes des architectes auront lieu les 03 et 04/06. Plus de renseignements sur : www.portesouvertes.architectes.org

- **Isabelle Geindre** informe les conseillers que le « *Défi des écoliers* » aura lieu vendredi 27/05. Il est porté par Chambéry métropole, en collaboration avec les enseignants et la Mairie ; l'objectif pédagogique est de venir à l'école par un moyen de transport autre que la voiture individuelle. L'année dernière cela avait bien fonctionné. 3 élus sont disponibles pour accueillir les familles de 7h30 à 8h15 : **Alexandre Garin, Berthe-Ange Laudet et Monique Hervé.**

La révision des horaires de l'école maternelle a été votée officiellement par les parents. Le changement d'horaire a été acté lors d'un conseil d'école exceptionnel. Nous sommes dans l'attente de la validation par l'inspection académique (accord de principe) puis envoi à la Préfecture.

- **Charlotte Monel** remercie **Séverine Suchère** pour son implication lors de la remise des prix des Maisons et Balcons Fleuris. Elle informe les conseillers municipaux que la Bourse aux livres qui s'est déroulée les 21 et 22 mai a bien marché avec environ 500 livres vendus.
- **Antoine Fatiga** revient sur le plan de déplacement urbain par rapport aux lignes de bus de Jacob-Bellecombette : on ne sait pas encore à quelle heure auront lieu les

départs ; la fréquence pour les heures creuses est connue (toutes les 25 min - 20 min auparavant) mais pas celle pour les heures pleines. Il signale également que la ligne 2 qui relie les deux universités, n'ira plus jusqu'à la plage, elle s'arrêtera désormais à l'Université de Savoie Technolac.

Antoine Fatiga met en avant la question du transfert de circulation des voitures : peu de réponses ont été apportées à ce sujet.

- **Olivier Marmet** demande s'il est possible de mettre des ralentisseurs sur le chemin de la Cascade afin de limiter la vitesse.

Brigitte Bochaton répond que cette idée avait déjà été évoquée mais était restée sans suite. Ce dossier sera repris, une fois les travaux du bas de Jacob terminés.

Alain Poncet ajoute qu'il vaut mieux attendre la fin des travaux du bas de Jacob pour voir comment le trafic va évoluer et permettre la mise en sécurité des piétons.

Antoine Fatiga signale que le site Internet : <http://mobilites.chambery.fr/2823-plan-interactif-des-mobilites.htm> permet d'accéder aux informations sur les mobilités sur le territoire : vélo, stationnement et le réseau de bus.

La séance est levée.